



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Séance ordinaire du 12 mars 2024 FAITS SAILLANTS



Planification d'une nouvelle école

La planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) a été effectuée en tenant compte de la prévision de l'effectif scolaire, des projets domiciliaires et des besoins en locaux pour le déploiement des classes de maternelle 4 ans à temps plein. Ainsi, une nouvelle école primaire doit être implantée sur le territoire de Saint-Hippolyte. La Municipalité a rencontré les responsables du projet du CSSRDN afin de proposer différents terrains pour son implantation. Plus d'informations viendront quant au terrain choisi pour la construction de cette nouvelle école.

Demande de compensation au ministère de la Santé et des Services sociaux

Le conseil municipal demande à la direction médicale régionale des soins préhospitaliers d'urgence, en association avec le CISSS des Laurentides, d'établir un plan d'action afin d'améliorer le temps de réponse des ambulances sur le territoire. Il demande

également une compensation financière au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le service de premiers répondants pour pallier le manque d'efficacité de la desserte des ambulances à Saint-Hippolyte.

Octroi de contrats d'asphaltage

Un contrat pour des travaux de rapiéçage a été accordé à Pavage Desjardins inc. au montant de 68 528 \$. Un autre contrat pour les travaux d'asphaltage a été octroyé à Roxboro Excavation inc. au montant de 764 515,31 \$.

Réfection du barrage du lac Maillé

Le conseil municipal a octroyé un contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour la réfection du barrage du lac Maillé à l'entreprise Parallèle 54, au montant de 110 730,00 \$.

Aide financière à deux associations de lacs

L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Bleu (1 633,50 \$) et l'Association des propriétaires du Lac en Cœur (1 155 \$) recevront une aide financière de la Municipalité.

Renouvellement de l'entente d'aide mutuelle en sécurité civile des municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord

Le conseil a approuvé la recommandation de la Commission de la sécurité incendie de renouveler l'entente d'aide mutuelle en sécurité civile des municipalités de la MRC de La Rivière-du-Nord.

Date de la prochaine séance ordinaire : 9 avril 2024.

NOUVEAU! Plateforme pour l'achat des vignettes nautiques

La Municipalité de Saint-Hippolyte a mis en ligne, au vignettes.saint-hippolyte.ca, une toute nouvelle plateforme transactionnelle pour l'achat de vignettes donnant droit aux embarcations (avec ou sans moteur) de naviguer sur les lacs de l'Achigan, Bleu, Connelly et des Quatorze-Îles. Plus conviviale que l'ancienne version qui avait atteint les limites de ses capacités, il sera désormais plus facile de se procurer une vignette, de téléverser les documents exigés et de procéder à un paiement en toute sécurité. **Il est important de noter qu'il s'agit désormais du seul moyen pour se procurer une vignette.**

Cette plateforme permettra également au Service de la sécurité communautaire de faciliter sa gestion par la mise en place d'un nouveau système de journal de bord pour les patrouilleurs nautiques et terrestres afin d'y consigner leurs activités. Cela facilitera en outre les vérifications sur les lacs, et ce, sans devoir intervenir systématiquement auprès des plaisanciers. Ces derniers recevront sous peu un courriel les invitant à accéder

à leur dossier en ligne par le biais d'un code d'accès temporaire pour valider leurs informations personnelles.



Rappelons que pour être éligible à l'achat d'une vignette, il est obligatoire de fournir :

- une preuve de citoyenneté (permis de conduire, compte de taxes) sauf pour le lac de l'Achigan;
- un certificat d'enregistrement valide de son embarcation émis par Transports Canada démontrant qu'il est bel et bien propriétaire de l'embarcation;
- une preuve d'accès légal de mise à l'eau, si le demandeur n'est pas un résident riverain, pour les lacs Bleu, Connelly et des Quatorze-Îles.

Pour plus d'information : 450 563-2505 poste 2275 ou sdagenais@saint-hippolyte.ca.

Fraude de type grands-parents

Le poste de la Sûreté du Québec, à Prévost, a reçu des signalements de tentatives de fraude de type grands-parents. Les personnes ciblées ont été appelées par téléphone en mentionnant qu'un de leur proche, souvent un petit-fils, était détenu et avait besoin de quelques milliers de dollars pour être libéré. Lors de la conversation téléphonique, la mise en scène des fraudeurs implique parfois une personne qui se fait passer pour un policier ou un avocat. Les fraudeurs ont recours à des stratagèmes variés pour arriver à leurs fins et soutirer de l'argent à leurs victimes. Lorsqu'ils utilisent ces arnaques, les fraudeurs profitent de la vulnérabilité de certaines personnes âgées pour leur mettre de la pression.

- Ne remettez jamais d'argent à un inconnu ou à une personne dont vous n'avez pas vérifié l'identité.
- Si un individu prétend agir au nom d'un organisme, communiquez directement avec l'organisme.
- Ne divulguez jamais de renseignements personnels à un individu qui ne peut prouver sa légitimité.
- Lorsque quelqu'un se montre trop insistant ou même insolent (par exemple : il exige votre réponse sur-le-champ), ne lui faites pas confiance.
- Appelez les parents, un autre membre de la famille ou des amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire qui vous a été présentée.

Pour signaler une fraude : Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Rivière-du-Nord, au 450 224-8922.





Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Rôle des pompiers premiers répondants

Le système préhospitalier d'urgence

Les objectifs du système préhospitalier d'urgence sont principalement de trois ordres :

1. Intervenir dans le meilleur délai;
2. Stabiliser adéquatement la personne;
3. Contribuer à l'amener le plus rapidement possible vers un centre hospitalier.

Plus spécifiquement, le système vise à réduire la mortalité résultant d'un traumatisme ou de toute situation médicale requérant une intervention immédiate sur les lieux et un transport urgent vers un centre hospitalier. Voici les objectifs et les rôles des divers intervenants pouvant être en lien avec l'organisation des soins médicaux d'urgence.

La Municipalité de Saint-Hippolyte

Les municipalités ont comme objectif de secourir les citoyens ayant subi des traumatismes ou une maladie pouvant entraîner le décès. Actuellement, le délai de réponse pour un véhicule ambulancier sur le territoire de Saint-Hippolyte est d'environ 20 minutes. Depuis 2017, la mise en place de la fonction premiers répondants est justifiée par le temps réponse relativement élevé du service ambulancier.

Définition et rôle du pompier premier répondant

Les pompiers premiers répondants sont des intervenants formés et désignés pour intervenir lors de situations définies selon les protocoles opérationnels préétablis. Les pompiers premiers



répondants de Saint-Hippolyte répondent en moyenne 180 fois par année à des demandes d'assistances d'interventions médicales.

Rôle du CISSS des Laurentides

Le Centre coordonne le système préhospitalier d'urgence. Les pompiers premiers répondants font partie intégrante de ce système.

Principales interventions médicales les plus fréquentes

Les pompiers premiers répondants niveau 2 interviendront sur ces types d'interventions médicales. Il ne s'agit pas d'une liste limitative : accouchement; arrêt cardio-respiratoire; brûlure majeure; convulsions; difficulté respiratoire et étouffement; douleur thoracique; hémorragie externe; intoxication; noyade; réaction allergique; syncope et inconscience; traumatisme majeur.

Les efforts de la population récompensés!

Les citoyennes et les citoyens de Saint-Hippolyte sont de plus en plus nombreux à avoir entrepris le virage du tri intelligent de leurs matières résiduelles! En effet, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, a annoncé le versement d'une somme de 189 707,68 \$ à la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles en 2023, alors que montant était de 156 993,41 \$ l'année précédente. Rappelons que ce programme a pour objectif d'encourager les municipalités à réduire leurs quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination. Le calcul de la subvention repose sur la performance des citoyennes, des citoyens, des institutions, des commerces et des industries de Saint-Hippolyte dans la gestion de leurs matières résiduelles. Ainsi, en 2023, 75 % de ce programme reposait sur la gestion des matières organiques. C'est donc dire que les Hippolytoises et les Hippolytois utilisent davantage le bac brun dans le tri de leurs matières résiduelles et il faut s'en réjouir!



Notons que, depuis le 1^{er} janvier dernier, la gestion des matières organiques est obligatoire pour avoir accès à l'aide financière de ce programme du gouvernement du Québec. Le calcul sera établi selon la performance en matière d'élimination, l'objectif étant d'inciter les municipalités à réduire la quantité de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. Nous avons donc tout intérêt à poursuivre collectivement sur cette belle lancée!

Hommage à nos jeunes athlètes!

Le conseil municipal a profité de la séance ordinaire du 12 mars dernier pour honorer cinq jeunes athlètes de Saint-Hippolyte ayant dignement représenté la Délégation des Laurentides - Jeux du Québec lors de la 58^e Finale des Jeux du Québec - Sherbrooke 2024. Chacun.e a reçu un chèque de 150 \$ de la Municipalité de Saint-

Hippolyte en vertu d'une entente avec Loisirs Laurentides ainsi qu'une couverture à l'effigie de la Municipalité.

Bravo, nous sommes fiers de vous!



De gauche à droite : Zack Pilon, médaille d'argent au relais mixte sprint, 12 ans en style libre; Cloé Lafrance, ski de fond.



De gauche à droite : Eloïse Tremblay, plongeon; Anne Rosalie Forget, gymnastique; Thomas Pilote, trois médailles d'or en haltérophilie en plus d'avoir inscrit un record des Jeux du Québec dans la catégorie des moins de 61 kg.

Offre de services de Cogeco

L'entreprise Cogeco a informé la Municipalité de Saint-Hippolyte qu'elle offre de nouveaux services aux citoyens(ennes) des secteurs suivants : Nord-Ouest du lac Connelly; lac Maillé; Sud-Ouest de la municipalité.



La construction d'un réseau de fibre permet d'offrir, à 900 nouveaux foyers, une connexion internet de 1Gig, la télévision et la téléphonie.

Pour savoir si une adresse fait partie des secteurs couverts, composez le 1 866 921-5792 ou consultez le cogeco.ca/fr/expansionreseau.



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Club de lecture pour adultes : Les Esprits Livres

Les inscriptions pour le club de lecture débuteront le 2 avril. Vous recevrez alors les explications nécessaires à votre participation. La date retenue pour la première soirée vous sera confirmée lorsque le seuil d'inscriptions sera rempli. L'inscription est gratuite! Faites vite les places sont limitées. Réservé aux abonnés adultes de la bibliothèque.



Pour informations et inscription : 450 224-4137.

Le jour de la Marmaille

- Samedi 25 mai de 10 h à 15 h sur la terrasse de la bibliothèque municipale.
- Gratuit, aucune inscription préalable.



Cette année, nous voulons accueillir toute votre marmaille, ados inclus! Nous avons imaginé des défis pour les plus téméraires. La nouvelle formule propose deux zones d'activités destinées aux familles; apprivoiser ses émotions et émotions fortes.

tion mixtes des médiums d'arts et même un atelier de décoration de biscuits à base de farine de fourmis.

Consultez le journal Le Sentier, notre site Web et notre page Facebook afin de connaître la suite du dévoilement de la programmation à venir pour la fête printanière des familles de Saint-Hippolyte!

Au programme : spectacle Les Minidoux, maquillage et tatouage au airbrush, atelier de graph et d'explora-

Animations littéraires à la bibliothèque municipale

Une histoire, un brico

- Pour les 6 à 9 ans (respect des groupes d'âge obligatoire).
- Bricolage à partir d'un album raconté.
- Un samedi par mois à 10 h 30 (60 minutes ou moins)
- 13 avril au 11 mai



Une histoire, un jeu

- Pour les 4 et 5 ans (respect des groupes d'âge obligatoire).
- Lecture d'un album et jeu ludique en lien avec l'histoire lue.
- Un samedi par mois à 10 h 30 (45 à 60 minutes)
- 27 avril au 18 mai
- Coût : gratuit
- 10 places par activité.
- Inscription obligatoire au 450 224-4137 ou au biblio@saint-hippolyte.ca

Politique de remboursement

Une nouvelle Politique de remboursement s'appliquant aux cours et aux différentes activités offertes par le Service des loisirs et de la culture est désormais en vigueur. Elle permet de clarifier certaines situations, en plus d'établir les paramètres concernant les annulations et les remboursements.



Pour consulter la Politique de remboursement : saint-hippolyte.ca/politiques-municipales.

L'appel des animaux

Nous vous invitons à venir contempler les œuvres de l'artiste hippolytois Cyrus Rouhani jusqu'au 28 avril, à la bibliothèque municipale.



Service d'aide en impôts

Le Centre d'action bénévole Saint-Jérôme offre un service d'aide en impôts jusqu'au 30 avril prochain, sur rendez-vous seulement. Laissez un message au 450 432-3200 poste 226 et un bénévole vous rappellera pour vous fixer un rendez-vous.

Critères pour profiter du service :

- Personne seule : revenus ne dépassant pas 35 000 \$
- Couple ou famille : revenus ne dépassant pas 45 000 \$

Vous n'êtes pas admissible si dans l'année :

- Vous avez déclaré une faillite (non-libérée)
- Vos revenus d'intérêt dépassent 1 000 \$ ou avez eu des gains en capital ou en dividendes
- Vous avez vendu une propriété en 2023
- Vous avez des revenus d'entreprise ou de location
- Vous êtes travailleur autonome et avez fait plus de 1 000 \$

